



Mairie de  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 28 septembre 2022

### Délibération n° 2022-102

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, PIETERS Marc et VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

### Autres domaines de compétences par thèmes – RGPD

#### Validation de la politique de gestion du RGPD

La mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données est obligatoire. Le dispositif est régi par le règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27/04/2016 ainsi que par la loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées.

Les trois principaux objectifs de ce dispositif sont :

- Une protection des données à caractère personnel similaire entre les habitants de l'union européenne
- Un cadre légal sur le traitement de données personnelles simplifié et allégé
- Une responsabilité accrue de la part des entreprises ou collectivités.

Un document interne liste les mesures techniques et organisationnelles de la commune de Saint-Augustin et relatives à la protection des données à caractère personnel. Il fait suite aux travaux de la commission « Communication et suivi R.G.P.D. »

Le Conseil Municipal DECIDE par 10 voix POUR :

- D'approuver le document relatif à la politique de gestion du RGPD
- D'autoriser Madame le Maire à poursuivre la mise en œuvre du R.G.P.D.

Publication dématérialisée le 30.09.2022

Ainsi délibéré les jours, mois et  
an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20220928 -2022\_102  
Reçu le 30.09.2022